

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 77 (1989)

Heft: 6-7

Rubrik: Cantons actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

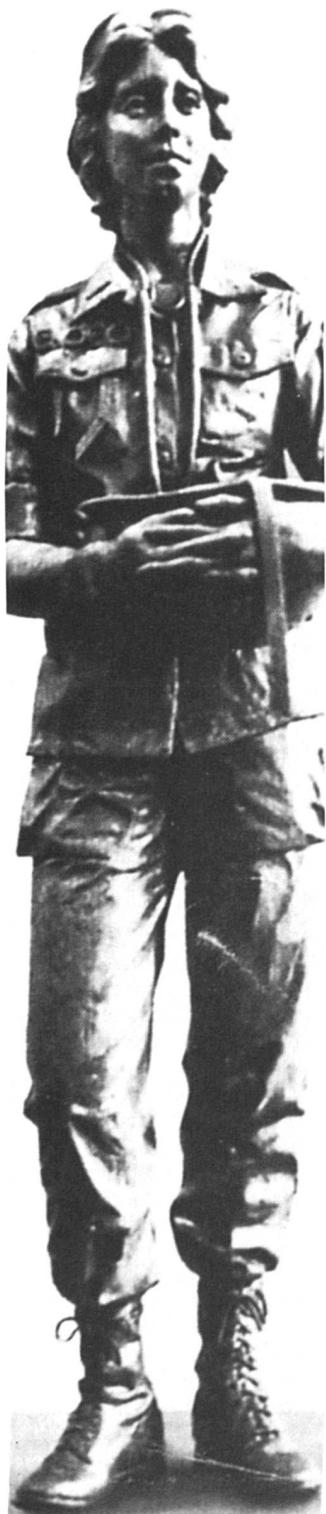
Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

USA

Les femmes du Vietnam

Toujours traumatisés par la guerre du Vietnam, les Américains anciens combattants ont dressé un mémorial à Washington DC en 1984 avec une statue des « Trois Combattants ». Diane Carlson Evans, une des quelque 10 000 infir-



mières militaires qui avaient servi au Vietnam, fut bouleversée qu'il n'y ait pas de femmes sur ce monument, ni de monument dédié aux femmes. Un de ses amis dessina le projet d'une statue (cf. illustration) et Diane présenta cette idée à la Commission nationale de planification au Capitole, qui lui retourna en 1987 (trois ans après) le tout, en disant que le mémorial était déjà complet. Sans se détourner elle alla plaider sa cause devant le congrès. En octobre 1988 le congrès vota une loi autorisant un mémorial de la guerre du Vietnam pour les femmes et en novembre le président Reagan le signa. Pour ériger ce monument il faut 1,5 million de dollars. Ce projet a déjà récolté plus de 800 000 dollars de donations. Diane récolte aussi ces fonds pour soutenir les infirmières qui souffrent d'un syndrome de stress post-traumatique dû à cette guerre. Elle avoue combattre plus pour la reconnaissance du travail des femmes que pour la statue, symbole de cette reconnaissance. (bpv)

En bref

- La Bibliothèque Marguerite-Durand, à Paris, constitue un instrument de travail précieux pour toutes celles et tous ceux qui font des recherches sur le féminisme et l'histoire des femmes. Après une fermeture de trois mois, elle ouvre à nouveau ses portes le 29 juin. Nouvelle adresse : 79, rue Nationale, 75013 Paris.

- Une nouvelle loi autrichienne stipule le principe de l'égalité de traitement en cas de viol, qu'il s'agisse d'un viol dans le cadre du mariage ou en dehors, que la victime soit une femme ou un homme. La même loi abolit l'obligation pour la victime de faire la preuve devant le tribunal qu'elle n'était pas en mesure de se défendre. C'est un délit poursuivi d'office, mais la victime peut renoncer à la poursuite.

- Le Prix Cervantes — le Goncourt espagnol, décerné chaque année par le roi lui-même à l'Université d'Alcalá de Henares — a été attribué pour 1989 à Maria Zambrano, philosophe et femme de lettres âgée de 84 ans, qui a passé quarante-huit ans en exil.

Genève

Les femmes, c'est formidable

(jbw) — Tel est le titre d'un livre publié récemment par F-Information, mais l'expression convient aussi tout particulièrement aux femmes de l'équipe, qui animent ce lieu de rencontre au dessus de la Taverne de la Madeleine. En effet, en 1988, elles ont répondu à 3592 demandes d'information, ont eu 1280 visites ou entretiens individuels (questions pour un tiers professionnelles, pour un tiers juridiques, pour un tiers personnelles). Hélas, les cas de violence conjugale semblent en sérieuse augmentation !

Les femmes de F-Information animent, seules ou avec d'autres, des groupes de toutes sortes qui suivent régulièrement plus de 50 personnes : ORPER (orientation personnelle), ateliers d'écriture (connaît-toi toi-même par l'écriture), groupes sur la ménopause, crise et changement dans la vie d'adulte, grand âge-partage et le sandwich philosophique créé en automne 1988 ; c'est un bref temps de réflexion et de partage sur le sens de la vie de 12 h à 14 h une fois par mois.

En plus des soirées-débats qu'elles animent chaque mois, les animatrices de F-Information œuvrent à l'amélioration de la condition féminine à Genève, en particulier pour aug-

menter les bourses et la formation continue des femmes. Elles ont été à l'origine de l'action « couches-culottes » suite au vote négatif de décembre 1987 sur l'assurance maternité. Lors de l'assemblée générale du 2 mai, l'équipe des permanentes de F-Information a pu annoncer la sortie de quatre ouvrages :

- la 5e édition de la brochure « Guide F-Information » qui fournit 300 adresses utiles pour les femmes et la famille avec un bref descriptif des activités et prestations des lieux recensés (174 pages - 10 fr.) ;

- la 2e édition de la brochure « Epouses étrangères », qui permet aux femmes de fonctionnaires ou d'employés étrangers d'être au clair sur leur statut juridique et sur les démarches à faire dans des situations de veuvage, de divorce, ou de recherche d'emploi (42 pages, 8 fr., existe aussi en anglais) ;

- « Ces déesses qui nous habitent », une typologie des femmes inspirée par la mythologie grecque.

La première partie résume la publication de Jean Shinoda Bolen, psychologue jungienne américaine, sur les sept déesses archétypiques des forces intérieures féminines.

Cette démarche a un aspect féministe dans le sens de « rendons aux femmes ce qui est aux femmes », ce qui fait partie de leur identité.

FONDATION DE



L'HERMITAGE

Route du Signal 2

1000 Lausanne 8

Tél. (021) 20 50 01



L'odyssée
Huile sur toile
61 x 55 cm

CHEFS-D'ŒUVRE DU MUSÉE DE LYON

D'INGRÈS À PICASSO

9 juin - 21 septembre 1989

Ouverture du mardi au dimanche de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h
Jeudi jusqu'à 22 h. Visites commentées le mardi à 20 h et le dimanche à 16 h.

La deuxième partie est le résultat d'un atelier d'écriture où quelques femmes répondent à la question : les déesses ont-elles quelque chose à nous dire aujourd'hui ? (95 pages, 15 fr.) ;

● « Les femmes, c'est formidable. Bilan et perspectives du féminisme à Genève » préfacé par Benoîte Groult.

Cet ouvrage collectif regroupe des réflexions sur les thèmes aussi différents que l'identité féminine, la solitude, la violence, la formation professionnelle, les horaires scolaires, la politique, le ménage, les syndicats, en route vers l'égalité, etc. Malgré quelques notes réjouissantes, le bilan est loin d'être positif. C'est maintenant aux jeunes générations de prendre le relais et d'inventer de nouvelles formes de vie et de collaboration entre hommes et femmes (119 pages, 15 fr.).

Ces ouvrages peuvent être obtenus à F-Information, case postale 757, 1211 Genève 3, tél. (022) 21 28 28.



Athéna ou Minerve, déesse de la sagesse, des arts domestiques et de l'artisanat.

Vaud

Vers un Bureau de l'égalité ?

(ap) — Nous rendions compte dans notre édition de mars des démarches entreprises par les associations féminines vaudoises en vue de la création d'un Bureau de l'égalité. La balle est désormais dans le camp du Grand Conseil, puisque, au début de la session de mai, une pétition était déposée

sur le bureau du président tout nouvellement élu, M. Jean-Claude Rosat, cela en même temps que deux motions émanant, l'une de Marie-Louise Jost, députée du GPE, l'autre de Janou Coderey, libérale.

Mais revenons un peu en arrière. On se souvient que, le 1er février, près de 200 femmes, réunies à la salle des Vignerons, avaient à la quasi-unanimité (il y avait 3 opposantes) reconnu la nécessité de la création d'un organisme chargé des questions de l'égalité, qu'elles avaient ensuite préféré (par 123 voix contre 47) la solution étatique au projet d'un bureau privé.

La commission qui avait organisé cette consultation publique s'est ensuite retrouvée pour décider comment faire avancer le projet au niveau politique. Elle confia à Marie-Louise Jost le soin de présenter une motion susceptible de remporter l'adhésion du Grand Conseil, lequel avait, en 1982, refusé le projet d'un secrétariat à la condition féminine, projet minimum présenté par le Conseil d'Etat en réponse à la motion de Monique Mischler. Pour appuyer cette nouvelle motion, les représentantes d'associations féminines diverses eurent l'idée de lancer une pétition « demandant que soit créé dans le canton de Vaud un organisme permettant que l'égalité entre femmes et hommes, inscrite aux articles 4 al. 2 de la Constitution fédérale et 2 al. 2 de la Constitution vaudoise devienne réalité ». Cette pétition réunit en deux semaines 3326 signatures.

Voilà donc ce qui était prévu.

Il semblait entendu que la motion Jost serait soutenue (ou qu'elle ne serait du moins pas combattue) par des député(e)s d'un peu tous les partis. Mais les libérales n'ont pas pu se rallier au libellé de la motion Jost demandant « la création d'un Bureau cantonal de l'égalité (...) qui pourrait être rattaché au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce et dont le travail serait soutenu par une commission consultative représentative des milieux les plus concernés ».

Ainsi une seconde motion a été développée à la suite de la motion Jost, le lundi 8 mai. Les deux motions ont été renvoyées à la même commission

qui devra... faire le tri et préavisser de leur prise en considération (ou non).

Rendez-vous est donc pris pour la session de septembre.

Garderie à Dorigny

Peut-être à la rentrée 1989 ?

(sch) — Le 13 avril dernier s'est créée l'Association de la garderie de Dorigny regroupant des représentants de toutes les associations qui s'étaient penchées sur ce problème (voir FS décembre 1988). Des statuts provisoires ont été adoptés et un comité élu, comité déterminé à mettre sur pied cet automne déjà une garderie-nurserie et à en assumer la gestion et le fonctionnement.

On se souvient que les différents projets présentés par les groupes de parents (assistants, personnel, étudiants de l'EPFL et de l'UNIL) auxquels s'étaient jointes les Femmes universitaires, avaient tous échoué pour de multiples raisons. Le projet qui est repris maintenant par le rectorat est celui de la construction provisoire en Portakabin — projet qui avait été jugé l'an dernier inesthétique dans le site de Dorigny — présente des avantages inestimables : il est réalisable rapidement, il est peu coûteux et cela pourra représenter un test en attendant la réalisation d'une structure d'accueil plus importante.

Le rectorat va désormais tout faire pour que la baraque soit montée cet été dans le lieu dit La Mouline ; il avait besoin d'un interlocuteur unique, d'où la création de cette association qui n'a maintenant que quelques mois devant elle pour décider de l'aménagement intérieur, pour engager du personnel et établir l'organisation matérielle. Il faudra mettre les bouchées doubles. Souhaitons-leur bon courage.

Vaud

Poly-Femmes

(sch) — Le personnel féminin de l'Ecole polytechnique fédérale a fondé, au début de l'année, une association — Poly-Femmes — dont le but est « d'améliorer la situation de la femme à l'EPFL ». Quatre groupes de travail ont été créés d'emblée pour étudier les su-

jets suivants :

- prise en charge des nouvelles employées ;
- formation continue ;
- plan de carrière ;
- problèmes propres aux femmes.

Lors d'une réunion générale, en avril, chaque commission présentait les résultats de ses réflexions ; les participantes n'avaient pas chômé et proposaient diverses actions : notamment un inventaire des besoins en matière de formation continue, un guide pour les nouvelles employées, une recherche sur les possibilités de promotion, un « pool de remplacement de secrétaires » ; notons aussi que Poly-Femmes suivra de près la création de la garderie pour les enfants des étudiants et du personnel, puisqu'une de ses représentantes a été élue au comité de la nouvelle association de la garderie de Dorigny.

Eve Muggli, coordinatrice du groupe Poly-Femmes, recevait, lors de cette réunion, Anne-Marie de Warren du Centre de liaison vaudois et du Bureau fédéral de l'égalité. Les contacts avec les associations féminines sont ainsi amorcés.

Valais

Bourgeoises indésirables

(ccr) — Les bourgeois sont encore très vivantes en Valais. Depuis 1970, les femmes y sont éligibles. Elles leur manifestent le plus vif intérêt, puisque un très grand nombre d'entre elles ont profité de la révision du droit matrimonial pour retrouver l'origine perdue au moment de leur mariage. Il est pourtant des régions du canton où la mixité n'a pas encore été introduite dans les assemblées bourgeoises. C'est le cas notamment de la petite commune d'Ayer, dans le val d'Anniviers, qui résiste vaillamment aux sirènes de l'égalité et se flatte de convoquer séparément les hommes et les femmes pour ses assemblées.

Tout de même, ne mêlangeons pas les bi-dons !

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



POST TENEBRAS LUX

BUREAU DE L'ÉGALITÉ DES DROITS ENTRE HOMME ET FEMME

Département de Justice et Police

2, rue Henri-Fazy

1204 GENÈVE

a pour tâches principales de :

- veiller à ce que les lois ne contiennent plus de discriminations liées au sexe
- réunir une documentation concernant l'égalité des droits entre homme et femme
- informer la population sur toutes ces questions
- contribuer par des actions ponctuelles à l'amélioration de la condition féminine.

Une commission consultative de l'égalité soutient le Bureau dans ses activités et traite des domaines suivants :

- Orientation, formation et réinsertion professionnelle.
- Situation professionnelle.
- Organisation sociale et vie pratique.
- Violences.
- Information et rédaction.

N'hésitez pas à écrire ou à téléphoner :
Case postale 362, 1211 GENÈVE 3, tél. (022) 27 20 65.

Genève

Le Centre de liaison se réorganise

(jbw) — Le 18 mai une assemblée générale réunissait toutes les associations membres du CLAFG, près de 60 personnes, pour entendre les propositions d'une équipe de travail chargée d'étudier un nouveau fonctionnement du Centre de liaison. Les associations seraient groupées par centres d'intérêts (associations professionnelles, caritatives, politiques, culturelles...). Chaque groupe aurait une certaine autonomie, un comité coordonnerait les actions ainsi qu'une présidente élue par l'ensemble des membres.

Ce principe a été accepté au bulletin secret à une très forte majorité ainsi que la nouvelle équipe composée de Claude Howald, Françoise Saudan, Dorette Fert et Claudine Lucocco. L'ancien comité démissionnaire a ainsi terminé ses activités et en novembre 1989 un CLAFG tout neuf avec de nouveaux statuts reprendra pignon sur rue.

Voix, rythme et percussion

Catherine Berthet, chanteuse et professeur de pose de la voix, et Isabelle Chanson, percussionniste et éducatrice spécialisée, proposent un stage résidentiel de 5 jours à Blonay, du 10 au 15 juillet.

Le stage offrira une approche du jeu instrumental et vocal axée notamment sur le développement de la perception et de l'aisance corporelle. Prix: Fr. 620.—.

Renseignements au tél. (021) 23 97 58.



Aux Eaux-Vives,
avenue de Frontenex 34

l'agence de la Banque hypothécaire
du canton de Genève, votre banque cantonale,
est ouverte également le samedi matin.
Madame Maria Trunz,
chef de notre agence et ses collaboratrices
seront heureuses de vous accueillir.

BCG

Administration valaisanne : l'ascenseur est en panne

Aujourd'hui on n'interdit plus aux femmes de faire carrière dans l'administration cantonale... Mais est-ce suffisant ?

Après ses rapports successifs sur « l'école et la formation des filles », « les femmes et la fiscalité », « les femmes et la politique », la commission d'étude sur la condition féminine en Valais publie aujourd'hui un rapport sur la situation des femmes employées dans l'administration cantonale.

Ce quatrième rapport est fondé tout spécialement sur une vaste enquête effectuée auprès de l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat du Valais. Il jette un rapide coup d'œil sur l'histoire, pour mieux comprendre les raisons qui, aujourd'hui encore, empêchent les femmes d'accéder aux échelons supérieurs de la hiérarchie administrative.

Bloquées dans les étages inférieurs

Ce n'est qu'en 1920 que la première femme valaisanne, Marie Luisier, est engagée (provisoirement) comme auxiliaire au Département des travaux publics de l'Etat du Valais, une administration déjà centenaire à l'époque.

En 1935, elles sont au plus une quinzaine d'employées lorsque le Grand Conseil adopte un règlement des fonctionnaires qui prévoit : « Il ne pourra être engagé du personnel féminin que dans la première classe. » Inutile de préciser que dans l'échelle des traitements (qui comprend alors six classes), la première correspond au salaire le plus bas !

Durant les décennies qui suivent, cette disposition disparaît évidemment des textes législatifs. Pourtant si l'on observe la répartition des fonctionnaires dans l'échelle des traitements, on constate que la situation générale n'a guère évolué depuis. Dans les six classes de salaire les plus élevées, on ne trouve actuellement que 5 femmes pour 134 hommes alors que dans les cinq classes les plus basses, on trouve 345 femmes pour seulement 68 hommes. Cette situation n'est d'ailleurs guère différente dans les autres cantons ou au sein de l'administration fédérale.

Un statut spécifique aux femmes

Ce qui est en revanche particulier au Valais, c'est l'existence de mesures spécifiques aux femmes employées dans l'admini-

nistration. Depuis 1962, le statut de ces dernières figure dans un arrêté du Conseil d'Etat, renouvelé encore en 1984, soit après l'inscription dans la Constitution fédérale du principe de l'égalité des droits. Ce statut définit la formation exigée des secrétaires et autres employées de l'administration, les responsabilités qui leur sont confiées et la classe de traitement à laquelle elles ont droit. Les exigences de formation et les traitements versés diffèrent encore considérablement selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes.

Le prestige du titre

Les femmes ne sont pas seules à remplir des fonctions de secrétariat au sein de l'administration. Mais qu'elles soient simples dactylos débutantes ou secrétaires chevronnées et bilingues d'un chef de département, elles porteront quasiment le même titre durant toute leur carrière. En revanche, on peut répertorier pas moins de trente-cinq titres différents pour les fonctions analogues détenues par des hommes : cela va du simple commis au collaborateur administratif en passant par les conseillers de gestion, les préposés administratifs, les adjoints à ceci et à cela, les responsables de bureau et autres substituts divers. Trente cinq titres dont les plus pompeux sont obtenus par la simple magie d'une couleur politique adéquate, d'un grade à l'armée ou d'un parent quelque peu influent.

Dans cette jungle administrative, les femmes n'ont évidemment guère de chance de se placer gagnantes.

Une volonté de changement

La commission féminine formule diverses propositions tout au long de son rapport. Elle demande bien sûr la suppression du « statut du personnel féminin », clairement anticonstitutionnel, en même temps qu'une reclassification des emplois détenus aujourd'hui par des femmes. Elle demande surtout que le gouvernement (composé de cinq hommes) manifeste une volonté ferme de corriger les inégalités de traitement dont sont victimes les femmes. Sans cette volonté, en effet, aucun objectif ne saurait être atteint. Cilette Cretton

